



Paris, le 13/03/2014

## **La CNAF sollicite les Organisations Syndicales pour la mise en place d'une Méthodologie de Conduite du Changement.**

La réunion débute par l'intervention de la CFTC qui dénonce, une nouvelle fois, la surenchère consistant à demander toujours plus aux salariés, sans aucune contrepartie financière. Elle s'insurge contre les mutualisations et régionalisations qui impliquent des reclassements forcés et le mal être des agents concernés. Elle craint les simplifications annoncées, qui ont déjà démontré par le passé, qu'elles demandaient beaucoup de temps avant de générer, comme le souhaiterait la CNAF, des gains de productivité. Elle relate les réformes de l'Action Sociale qui ne font qu'accentuer les charges de travail.

Les autres Organisations Syndicales rappellent la situation désastreuse des CAF liée au manque d'effectif et dénoncent le recours aux heures supplémentaires obligatoires.

Le Directeur de la C.N.A.F., Monsieur Daniel LENOIR, répond à notre intervention en soulignant qu'il est conscient que l'Action Sociale devrait, elle aussi, faire l'objet d'une simplification.

Il précise qu'un rappel a été fait aux directeurs, suite à l'INC de 12/2013, afin que les heures supplémentaires restent basées sur le volontariat, et s'engage à renouveler ce rappel.

Il réaffirme que la régionalisation des CAF n'est pas d'actualité et qu'il défend le maintien d'une structure départementale.

L'ordre du jour étant très dense, il propose une nouvelle INC le 23 avril 2014, pour finir d'examiner les questions qui n'auront pas été discutées ce jour.

Le premier thème de la réunion est abordé :

### **Projet de réorganisation des expertises de la branche Famille.**

Le projet consiste à transformer les PRM actuels en Centres de Ressources, pour chaque région CERTI, d'ici fin 2014. Financés par la Caisse Nationale, ces centres de ressources auront pour but d'homogénéiser les expertises sur chacun des sites, afin d'apporter un appui fonctionnel aux CAF.

Les 135 salariés travaillant aujourd'hui dans les PRM seront réunis le 15 avril prochain pour une présentation de cette réorganisation.

La CNAF affirme qu'ils ne subiront aucune mobilité géographique obligatoire, que les effectifs resteront stables, et qu'un accompagnement individuel personnalisé sera mis en place auprès des salariés dont les activités seraient modifiées.

Après interrogation des organisations syndicales, la CNAF précise que les agents resteront rattachés soit à une CAF, soit à un CERTI, et que les IRP compétentes pour ces personnels seront celles de la CAF ou du CERTI concerné.

Deuxième thème :

### **Projet d'élaboration concertée d'une Méthodologie de Conduite du Changement.**

La CNAF propose d'élaborer une méthodologie de façon paritaire, en associant des représentants des organisations syndicales au comité de pilotage de ce projet.

La CFTC répond favorablement à cette proposition, estimant que notre syndicat sera plus à même de défendre les intérêts des salariés, que les directeurs, ou la CNAF seule.

Les autres organisations syndicales réservent leur réponse, ou se déclarent hostiles au projet, craignant de devenir un faire-valoir des projets de la CNAF.

Troisième thème :

#### **Point de situation des Schémas Régionaux de Mutualisation.**

Seize schémas régionaux sont recensés. Les directeurs ont fait remonter leurs projets mi-février. Cinq ou six d'entre eux sont à rediscuter, car pas totalement finalisés. La Caisse Nationale devrait donner son avis sur chacun de ces schémas début avril, après quoi, les C.E. seront informés.

La cartographie exacte des mutualisations à mettre en place, sur la durée de la COG, nous sera alors transmise.

La CNAF rappelle que les mutualisations concernant l'AVPF se sont avérées nécessaires du fait du faible nombre de demandes. Celles concernant l'ASFR sont indispensables compte tenu des critiques émises sur la gestion inégalitaire de cette prestation, sur le territoire, et de l'expertise nécessaire qui ne peut être déployée dans toutes les CAF.

Un quatrième thème est abordé :

#### **Etude prospective sur le métier de contrôleur allocataires.**

La CNAF a constaté l'évolution importante de ce métier qui doit, en outre, selon la COG, permettre le renforcement de la lutte contre la fraude. Pour répondre à cet objectif, la Caisse Nationale lance une étude d'analyse de l'existant afin d'en tirer un diagnostic des profils actuels des contrôleurs, des compétences à détenir, des formations à perfectionner, etc...

Elle questionnera des contrôleurs, des responsables de service de contrôle, des directeurs, des collaborateurs de la maîtrise des risques, ..., et réalisera un plan d'action sur le premier semestre 2014.

L'objectif de lutte contre la fraude risquant de générer de nombreuses incivilités envers les contrôleurs, la CFTC a questionné la CNAF sur les résultats constatés suite à la mise en place de la cellule d'écoute. La Caisse Nationale précise que les métiers des agents ayant eu recours à cette cellule ne sont pas toujours identifiables mais qu'elle pourra nous faire parvenir un premier bilan, après un an d'exercice de cette cellule, lors de notre prochaine rencontre.

Le **Point d'étape sur les simplifications** et le **Bilan sur la mise en œuvre du dispositif Emplois d'Avenir**, n'ayant pu être discutés, faute de temps, ces thèmes seront remis à l'ordre du jour de l'INC d'avril 2014.

**La CFTC est satisfaite que la CNAF juge nécessaire de faire appel aux organisations syndicales, pour recenser les principaux changements en cours ou prévus, pour identifier les impacts sur les conditions de travail et les accompagnements nécessaires et pour réfléchir à des modalités de communication adaptées.**

**Nous espérons pouvoir conduire la CNAF à être novatrice, en matière d'écoute, et avancées sociales.**